

INTITULE DU POSTE

ENSA PARIS-EST-2024-1777004-MCF
TPCAU cat 2 n°2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / *Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine* / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Ile de France
Département	77
Adresse	12 avenue Blaise Pascal 77420 Champs sur Marne

EMPLOYEUR présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire. L'ambition est également de définir la forme architecturale comme un outil puissant afin de prendre position.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « histoire et théorie », « cultures constructives », « représentation », « territoire ». Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet : « Architecture & expérience », dirigée par Éric Lapière ; « Éléments. Structure et architecture », dirigée par Léonard Lassagne et Jean-Marc Weill ; « Fragments », dirigée par Ido Avissar ; « Transformation », dirigée par Paul Landauer. Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (École des Ponts Paris Tech, Master génie urbain de l'Université de Marne la Vallée, École d'urbanisme de Paris, École des ingénieurs de la ville de Paris...)

DESCRIPTIF DU SERVICE présentation des activités scientifiques de l'école

L'École dispose d'une unité de recherche, l'Observatoire de la condition suburbaine, rattachée à l'UMR AUSSER, qui est également composante de recherche de l'Université Gustave Eiffel, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'École a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les quatre filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.

DESCRIPTIF DU POSTE missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'enseignant.e exercera principalement ses missions dans le champ Projet en licence, et devra encadrer deux studios de projets : l'un au premier et l'autre au deuxième semestre. Aussi, il/elle contribuera aux besoins de la formation HMNOP, et rejoindra une équipe enseignante déjà en place et pilotant cette formation. Enfin, en option, il/elle fera une proposition de cours qui serait délivré aux étudiants.es de master.

Projet en licence : 128 heures X 2 = 256 heures

Chacun des studios confronte les étudiants.es à la complexité inhérente à la conception du projet. Plutôt qu'une évolution progressive, qui obligerait à des simplifications au début du cursus, l'EAVT Paris Est défend l'idée que cette complexité soit assumée dès le début des études. Les étudiants.es naviguent à travers des scénarios pédagogiques différents, acquièrent les outils de la conception et de la représentation du projet, leur permettant ainsi de prendre position face à cette complexité. Ci-après sont décrites les différentes colorations de chacun des semestres, qui partagent des objectifs pédagogiques communs tout en assumant une certaine forme d'éclectisme dans leur composante :

S1 : archétypes de l'habitat

S2 : archétypes du commun

S3 : Nouveaux environnements domestiques : Forme, construction, imaginaires

S4 : Milieux partagés

S5 : Densité(s) et dispositifs de l'habiter

S6 : Architectures et territoires du commun

Le candidat.e, par son expérience dans l'encadrement de studios de projet, devra présenter une méthode et des grands fondamentaux pédagogiques lui permettant de naviguer à travers toutes les années de la licence, laissant ensuite toute liberté à l'ENSA Paris Est de le-la positionner dans deux de ces six semestres.

Participation à la formation HMNOP (60h) :

La formation HMNOP est devenue un facteur important d'attractivité des ENSA. L'ENSA Paris Est propose une formation étalée sur quatre semaines thématiques avec : Organisation et gestion de l'espace ; Responsabilité de l'architecte ; Normes et réglementations ; Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine ; Chantiers.

Le/la candidat.e devra faire une proposition pour une mission double : à la fois accompagner l'équipe existante dans la coordination de l'une des semaines thématiques (choix des intervenants.es, précision de la thématique, apport d'un regard neuf sur un sujet lié à la pratique du projet en agence d'architecture...), mais aussi mobiliser le corps enseignant afin de l'impliquer encore davantage dans cette formation. Enfin, le-la candidat.e pourra proposer une méthode de suivi des mémoires HMNOP, et expliciter les enjeux inhérents à cette charge pédagogique.

Option : Cours Optionnel Obligatoire (43h) :

Une proposition de cours pourrait être proposée pour le cycle master. Cette proposition devra exprimer le

positionnement et les ambitions de la candidature quant aux enjeux et perspectives pour l'enseignement de l'architecture aujourd'hui, et de l'articulation indispensable entre pratique du projet en studio, théorie architecturale, et confrontation aux problématiques contemporaines et environnementales.

CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique. Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code. Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

L'enseignant(e) recruté(e) devra être un(e) architecte justifiant une solide expérience de la maîtrise d'œuvre et de l'enseignement.

Il/elle devra être en capacité de coordonner une équipe d'enseignants et construire un enseignement, d'encadrer un atelier de projet, d'intervenir en séminaire et de dispenser des cours magistraux.

Il/elle sera amené(e) à encadrer une équipe sur la base d'un projet pédagogique qu'il ou qu'elle aura conçu.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant.e recruté.e sera amené.e à assumer des missions de coordination pédagogique, des responsabilités d'expertise et d'évaluation, la participation à des jurys ainsi qu'aux instances de l'école. Il/elle participera aux travaux menés par l'équipe de recherche « Observatoire de la condition suburbaine » (OCS-AUSser), aux séminaires, réunions de laboratoire et à l'élaboration des appels à projet

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

L'enseignant.e recruté.e devra être architecte DPLG ou HMONP (ou équivalent européen) et avoir développé une pratique d'agence affirmant un engagement dans la recherche théorique à travers les œuvres conçues et réalisées. L'expérience du/de la candidat.e, ses qualités de praticien.ne avéré.e, et ses capacités d'enseignement seront des critères de sélection fondamentaux.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Est

CANDIDATURE

Lien du site	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025
Personne à contacter	Nadine.decuyper@paris-est.archi.fr
Autre personne à contacter	Alice.arnal-durand@paris-est.archi.fr